

REGLEMENT INTERIEUR

Ce règlement est donné à titre indicatif. Dans l'enceinte de l'établissement, les consignes et règles attachées aux différentes structures doivent être respectées. L'inobservation de celui-ci entraînera notamment l'impossibilité d'y accéder et la responsabilité du Camping Ty Nenez ne saura être engagée.

1 - Conditions d'admission et de séjour

- Pour être admis à pénétrer, à s'installer ou séjourner sur notre terrain de camping il faut y avoir été autorisé pour le gestionnaire ou son représentant.
- Le gestionnaire ayant pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du terrain de camping ainsi qu'au respect de l'application du présent règlement intérieur
- Le fait de séjourner sur le terrain de camping implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engage à s'y conformer. Le port du bracelet Ty Nenez est obligatoire pour chaque vacancier et doit être porté durant toute la durée du séjour afin d'assurer l'identification.
- Nul ne peut y élire domicile

2 - Formalités de police

- Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne seront pas admis.
- En application de l'article R 611-35 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit à l'asile, le gestionnaire est tenu de faire remplir et signer par le client de nationalité étrangère, dès son arrivée, une fiche individuelle de police, mentionnant :
- Les noms et prénoms
- Date et lieu de naissance
- La nationalité
- Le domicile habituel
- Les enfants âgés de moins de 15 ans peuvent figurer sur la fiche de l'un des parents

3 - Installation

L'hébergement de plein air et le matériel y afférent doivent être installés à l'emplacement indiqué conformément aux directives données par le gestionnaire ou son représentant

4 - Bureau d'accueil

- Ouvert du lundi au samedi en basse saison de 10 h à 12h00 et 15h à 17h00 et tous les jours en haute saison de 10h à 12h et 15h00 à 19h00.
- On trouvera au bureau d'accueil tous les renseignements sur les services du terrain de camping, les informations sur les possibilités de ravitaillement, les installations sportives, les richesses touristiques des environs et les différentes adresses qui pourront s'avérer utiles
- Un système de collecte et de traitement des réclamations est tenu à la disposition des clients

5 - Affichage

-
- Le présent règlement est affiché à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil. Il est envoyé avec chaque réservation et peut être remis à qui le demande
- Pour les terrains de camping classés, la catégorie de classement avec la mention tourisme ou loisirs est le nombre d'emplacements tourisme ou loisirs sont affichés
- Les prix des différentes prestations sont communiqués aux clients dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la consommation et consultables à l'accueil.
- Les locations d'emplacements sont consenties de 15h à 12h le lendemain
- Les mobil homes sont loués de 15h à 10h le lendemain matin.

6 - Modalités de départ

- Les règlements des séjours sont effectués un mois avant l'arrivée au plus tard le jour de la réservation pour une demande inférieure à un mois.
- Les clients ayant l'intention de partir plus tôt et avant l'heure d'ouverture du bureau d'accueil doivent en informer le gestionnaire pour la remise des clés des Mobil Home ainsi que l'état des lieux qui sera réalisé postérieurement à son départ.
- Il est possible de prolonger votre séjour si la demande est faite la veille à l'accueil et si les disponibilités le permettent.

7 - Bruit et silence

- Les clients sont priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner les voisins
- Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence
- Les fermetures des portières et coffres doivent être aussi discrètes que possible
- Les chiens et autres animaux sont admis sous conditions, ce qui sous entend que vous ayez l'aval de la direction. **Dans certains mobil homes les animaux sont interdits.**
- **Sont interdits les catégories 1 et 2 , les malinois, bull terrier, staff et tout chien de cette même catégorie.**
- A votre arrivée aucune remise de clé ni d'emplacement ne sera délivré si l'animal n'a pas été accepté par la direction à la réservation.
- La découverte d'un animal non autorisé dans un mh entrainera un ménage de 350€.
- Ils ne doivent jamais être laissés en liberté. Ils ne doivent pas être laissés seuls au terrain de camping, même enfermés, en l'absence de leurs maîtres, qui en sont civilement responsables.
- Le carnet de santé de votre animal devra être en votre possession pendant votre séjour
- Le gestionnaire s'assure de la tranquillité de ses clients en fixant des horaires pendant lesquels le silence doit être total à savoir de 22h30 à 8h00

8 - Visiteurs

Devant la recrudescence de l'irrespect du repos des résidents, du manque de prévenance des clients et le nombre de personnes se permettant de rentrer sans autorisation, sans s'être présenté à l'accueil.

Les visiteurs sont désormais interdits! Tout contrevenant se verra expulser sur le champ.

9 - Circulation et stationnement des véhicules

- A l'intérieur du terrain de camping les véhicules appartenant aux campeurs y séjournant et doivent rouler à une vitesse limitée à 10km/h
- En période de forte affluence, et pour la sécurité de tous, le camping peut être fermé aux voitures, restant exclusivement piétonnier, excepté les 5 places des voitures électriques, et pour les personnes à mobilité réduite, des parkings sont ainsi prévus à cet effet
- Le stationnement est limité à un seul véhicule par emplacement, y compris pour les emplacements de mobil homes
- Le stationnement ne doit pas entraver la circulation ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants.
- Le stationnement est interdit sur les aires de jeux
- La barrière de l'entrée fonctionne avec un digicode qui sera remis à l'arrivée, il est formellement interdit de remettre ce code à des personnes étrangères au camping ou aux enfants non titulaires d'un permis de conduire ,excepté pour des cas de forces majeures, pompiers, infirmières ou médecin.
- La barrière est fermée de 22h00 à 8h00, pendant ces horaires il est formellement interdit de la forcer. Un enregistrement par caméra s'effectue nuit et jour. La réception décline toute responsabilité en cas de dégradations commise sur le véhicule du locataire ou d'un visiteur dans l'enceinte de l'établissement et sur les parkings extérieurs.
- Il est interdit de suivre un autre véhicule pour entrer ou sortir, ni de manipuler les barrières pour faire entrer ou sortir un autre véhicule.
- **Il est interdit de passer au dessus de la barrière,** Le passage par les portillons avec le code est obligatoire.

10 - Tenue et aspect des installations

- Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping et de ses installations, notamment sanitaires.
- Il est interdit de jeter des eaux usées sur le sol ou dans les caniveaux Les clients doivent vider les eaux usées dans les installations prévues à cet effet.
- Les ordures ménagères, les déchets de toute nature, les papiers doivent être déposés dans les poubelles

- Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage
- Le lavage des véhicules est interdit dans l'enceinte du camping
- L'étendage du linge se fera, le cas échéant, sur étendoir prêté par le camping, sur demande.
- Il est toléré à proximité des hébergements, à la condition qu'il soit discret et ne gêne pas les voisins, il ne devra jamais être fait à partir des arbres
- Les plantations et décorations florales doivent être respectées. Il est interdit de planter des clous dans les arbres, de couper des branches, de faire des plantations, de jouer avec les fruits...
- Il n'est pas permis de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels, ni de creuser le sol.
- Toute réparation de dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain et aux installations du camping sera à la charge de son auteur
- L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être maintenu dans l'état dans lequel le campeur l'a trouvé à son entrée dans les lieux
- Les propriétaires d'animaux doivent ramasser les excréments et les déposer dans leur propre poubelle
- **L'accès aux sanitaires et aire de jeux est interdit aux animaux**
- **Les espaces intérieurs communs et mobil-homes sont non fumeurs.** Tout contrevenant pourra être facturé d'un nettoyage et désinfection d'un montant de 350 euros.
- Le port du short de bain, de la combinaison ou assimilée est formellement interdit dans l'enceinte de la piscine. Aucune dérogation ne pourra être accordée.
- Une tenue correcte est exigée dans les espaces communs.
- Certains mobil homes ne sont pas autorisés aux animaux, **la présence illicite d'un animal entraînera une facturation** de nettoyage et désinfection d'un montant de 350 euros.

11 – Sécurité

A – Incendie

- Les feux ouverts (bois, charbon etc...) sont rigoureusement interdits
- Les réchauds doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et ne pas être utilisés dans des conditions dangereuses
- En cas d'incendie, aviser immédiatement la direction. Les extincteurs sont utilisables en cas de nécessité,
- Une trousse de secours de première urgence se trouve au bureau d'accueil

B – Vol

- La direction est responsable des objets déposés au bureau et a l'obligation générale de surveillance du terrain de camping.
- Le campeur garde la responsabilité de sa propre installation et doit signaler au responsable la présence de toute personne suspecte.
- Les clients sont invités à prendre des précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel.
- Le camping Ty Nenez ne saurait être responsable des vols commis dans l'enceinte de l'établissement durant le séjour.

C-Mineurs

- Toute personne ayant moins de 18 ans reste sous la responsabilité et la surveillance de leur parents ou tuteurs légaux.

12 – Jeux et Piscine

- Aucun jeu violent ou bruyant ne peut être organisé à proximité des installations. Les salles communes ne peuvent être utilisées pour des jeux mouvementés.
- Dans la PISCINE il est interdit de plonger (profondeur du bassin 1.35 m), la douche au savon+ pédiluve sont obligatoires.
- Le règlement de la PISCINE est affiché à l'intérieur des vestiaires.
- Les enfants mineurs (moins de 18 ans) doivent toujours être sous la surveillance de leurs parents

13 – Garage mort

Il ne pourra être laissé de matériel non occupé sur le terrain qu'après accord de la direction et seulement à l'emplacement indiqué

Cette prestation est payante et ne prend pas en compte les frais de branchement électrique

14 – Infractions au règlement intérieur

- Dans le cas où un résident ou l'un de ses accompagnant perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, le gestionnaire ou son représentant légal pourra oralement et sans préavis, mettre un terme immédiat au contrat s'il le juge nécessaire.
- En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre.
- Aucun rassemblement n'est autorisé au delà de 22h30 que ce soit sur les terrasses (risque d'effondrement) sur l'aire de pique nique ou dans les mobil homes au delà du nombre de personnes définies par le contrat.
- En cas d'événement type mariage, anniversaire, événement sportif etc.. une convention sera signée par l'organisateur. En cas de non déclaration du dit événement et si infraction au règlement intérieur la caution sera encaissée.

15 - Politique de confidentialités et gestion des données personnelles.

Collecte de l'information

Nous recueillons des informations lorsque vous naviguez sur le site, lorsque vous passez une commande et lorsque vous

remplissez l'un des formulaires.

En outre, nous recevons et enregistrons automatiquement des informations à partir de votre ordinateur et navigateur, comme :

- votre adresse IP
- le type de matériel et de navigateur utilisés
- la/les page(s) que vous consultez

Utilisation des informations

Toutes les informations que nous recueillons auprès de vous peuvent être utilisées pour :

- Personnaliser votre expérience et répondre à vos besoins individuels
- Fournir un contenu publicitaire personnalisé
- Améliorer notre site Web
- Améliorer le service client et vos besoins de prise en charge
- Vous contacter par email
- Administrer un concours, une promotion, ou une enquête

Divulgaration à des tiers

Nous ne vendons, n'échangeons et ne transférons pas vos informations personnelles identifiables à des tiers.

Cela ne comprend pas

les tierces parties de confiance qui nous aident à exploiter notre site Web, tant que ces parties conviennent de garder ces

informations confidentielles.

Les informations non-privées, cependant, peuvent être fournies à d'autres parties pour le marketing, la publicité, ou d'autres utilisations.

Protection des informations et données personnelles

L'internaute peut être amené à déposer certaines données personnelles en répondant aux formulaires qui lui sont proposés.

La saisie de ces données est nécessaire au traitement de la demande de l'internaute, par Francecom gestionnaire du site internet.

Francecom s'engage à respecter les dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

modifiée et prendre toute précaution nécessaire pour préserver la sécurité des informations nominatives confiées. Aucune information

à caractère personnel ne sera communiquée à des sociétés tierces sans l'accord préalable et éclairé de l'internaute.

Nous mettons en œuvre une variété de mesures de sécurité pour préserver la sécurité de vos informations personnelles :

- Protocole SSL
- Gestion des accès par login/mot de passe
- Logiciels de surveillance réseau
- Sauvegardes informatiques multiples
- Pare-feu

Nous protégeons également vos informations hors ligne. Seuls les employés qui ont besoin d'effectuer un travail spécifique

(par exemple, la facturation ou le service à la clientèle) ont accès aux informations personnelles identifiables. Les ordinateurs et serveurs

utilisés pour stocker des informations personnelles identifiables sont conservés dans un environnement sécurisé.

Informations relatives aux cookies sur notre site

L'informations détaillée des cookies et leurs gestions sur le site sont disponibles ici : Politique de cookies (EU)

Droit d'accès, de modification et de suppression de vos données

Nous nous engageons à vous offrir un droit d'opposition et de retrait quant à vos renseignements personnels. Le droit d'opposition s'entend

comme étant la possibilité offerte aux internautes de refuser que leurs renseignements personnels soient utilisés à certaines fins mentionnées

lors de la collecte.

Si, à tout moment, vous souhaitez avoir accès aux informations personnelles vous concernant, ou si vous souhaitez les modifier ou les

supprimer, il vous suffit d'en faire la demande directement via les contacts cités ou le formulaire ci-dessous

Pour pouvoir exercer ces droits, vous pouvez nous contacter

Ty Nénez

Route de Lorient

56620 PONT-SCORFF

Tél : 02 97 32 51 16

Email : contact@camping-tyneenez.com

16 - Loi applicable et Compétence judiciaire

Loi applicable et Compétence judiciaire

L'ensemble des informations diffusé sur le Site www.lorient-camping.com et l'utilisation qui en est faite sont soumis exclusivement au droit français.

CM2C

14 rue Saint Jean

75017 Paris

<https://cm2c.net>

cm2c@cm2c.net